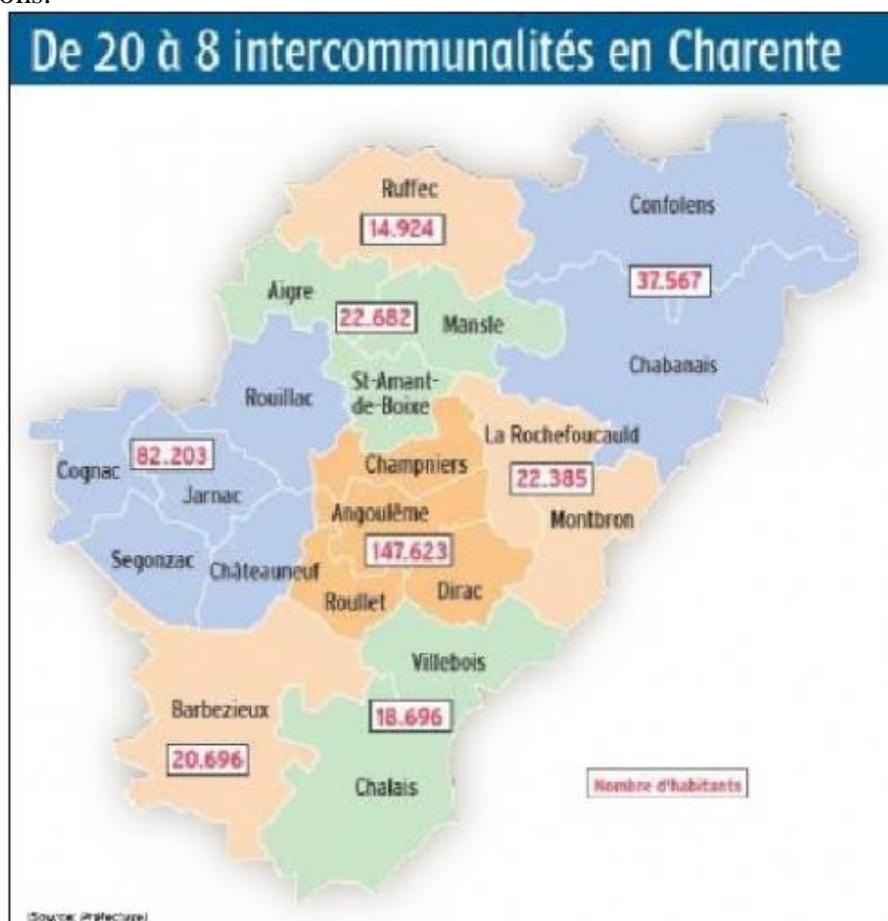


Intercommunalités: la Charente passe de 20 à 8

Le préfet Salvador Pérez a présenté lundi son projet de carte des intercommunalités. La Charente passerait de 20 à 8 intercommunalités avec deux agglomérations, à Cognac et Angoulême. Un projet ambitieux.

Le projet de carte des intercommunalités porté par le préfet est ambitieux.. PHOTO/Photo Phil Messelet François Burdeyron en avait rêvé. Son lointain successeur Salvador Pérez l'a presque fait. Lundi, le préfet de la Charente a présenté une nouvelle carte des intercommunalités en Charente réduite à six communautés de communes et deux agglomérations.



Exit les 20 intercommunalités, à qui le préfet a fait subir une sacrée cure d'amincissement. Un régime estampillé Loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale, ndlr) , qui intervient... huit ans après que le préfet Burdeyron a préconisé de réduire le champ des intercommunalités charentaises à six collectivités.

«J'aurais pu aller plus loin, en faisant fusionner tout le Sud-Charente pour créer une seule entité et en faisant de même avec tout le Nord-Charente. Mais je laisse un peu de travail à mes successeurs», avoue le préfet, qui est pourtant allé plus loin que ce que pensaient les élus suite à une réunion qui s'est tenue fin septembre.

Très-GrandAngoulême

A l'aune du calendrier charentais et des réticences de ses élus, le projet porté par le préfet est déjà ambitieux. Point le plus notable: il porte sur les fonds baptismaux un Très-Grand-Angoulême qui pèsera 147.000 habitants et s'étendra de Jauldes, au nord, à Voulgézac, au sud.

Une immense machine à l'image de ce qui se construit autour de Poitiers dans la Vienne, qui mariera zones urbaines et rurales, bassins industriels, agricoles et commerciaux. *«Ce GrandAngoulême reprend précisément le territoire du SCOT de l'Angoumois, pensé et créé par les élus. Il a une pertinence, une histoire»*, assure le préfet qui ne devrait pas trouver, de ce côté-là, d'opposants trop farouches. Braconne-Charente, dont Champniers et sa zone commerciale, Vallée de l'Echelle et Boème-Charraud s'attendaient à une telle issue et ont déjà commencé à travailler sur le rapprochement. Jean-François Dauré, le président de GrandAngoulême, militait quant à lui depuis longtemps pour une telle collectivité, forte en habitants et économiquement, pour peser et exister au sein de la future grande région.

Autre secteur où le projet préfectoral devrait passer comme une lettre à la poste: le Pays manslois. La Boixe, Mansle et Aigre discutent déjà depuis plusieurs mois. *«C'est même là que le travail d'union est le plus avancé. Il y a une vraie volonté, une vraie dynamique»*, note Salvador Pérez. Ailleurs, ce sera peut-être plus compliqué. Mais le préfet prévient: *«Certains veulent plus de temps. Mais Pérez il est béliet alors on avance maintenant.»*

Au sud d'abord. S'il n'est pas allé jusqu'à dessiner un seul grand sud, Salvador Pérez s'est mis en tête de marier Tude-et-Dronne et Horte-et-Lavalette. Deux CDC qui pensaient pouvoir continuer à faire bande à part grâce au savant calcul de densité de population imaginé par les sénateurs. Le préfet corrige: *«Ce critère permet d'exempter certaines communautés de fusion. Mais il n'impose pas de les exempter.»* Il argumente: *«Sur ce territoire, il y a une cohérence géographique, une problématique commune liée au développement touristique. On a aussi voulu équilibrer le Sud-Charente.»*

Côté nord, ça pourrait aussi grincer un peu. La nouvelle carte fait fusionner Bandiat-Tardoire et Seuil-Charente-Périgord. Un scénario qui va très bien à Bandiat-Tardoire, beaucoup moins à Seuil-Charente-Périgord. *«Cette fusion était déjà amorcée, ce que certains veulent obérer. Un travail a déjà été effectué, des discussions engagées»*, rappelle Salvador Pérez. Même scénario entre Confolens et Haute-Charente. Confolens est prête à dire «oui», Haute-Charente se fait désirer. Le préfet se veut optimiste: *«Des conventions existent, il y a déjà des habitudes de travail.»* Il y a des ego aussi.

Et il y en a encore plus dans le Cognaçais. A tous les récalcitrants, il rappelle: *«Désormais, ce n'est pas aux présidents de communauté de communes de s'exprimer, mais aux conseils municipaux.»* Un élément de procédure d'importance.

Et la procédure offre quasiment ceinture et bretelles au préfet pour faire passer son projet. Dès aujourd'hui, le projet de carte sera envoyé à toutes les communes, toutes les communautés de communes et tous les syndicats du département. Chaque collectivité devra voter sur le projet et a un délai de deux mois pour faire parvenir ses observations. *«Si une collectivité est contre,*

il faudra argumenter avec des éléments solides. Et dire "Je ne parle pas à mon voisin depuis 35 ans" n'est pas suffisant. Ni dire "Je veux rester président de CdC".

Dur de faire bouger les lignes

Ensuite, il faudra que le projet d'amendement présenté recueille une majorité des deux-tiers, soit 28 voix, au sein de la commission départementale de coopération intercommunale pour avoir une chance d'être examiné. Autant dire qu'il va falloir faire jouer les relais au sein de la commission... uniquement pour se faire entendre.

Car pour faire bouger les lignes, il faudra aussi au moins 28 voix dans la commission pour contourner les frontières du préfet. La nouvelle carte devra ensuite être validée d'ici au 31 mars 2016, pour une réalisation effective au 1er janvier 2017.

Une fois les frontières gravées dans le marbre, les élus vont avoir un gros travail à mener sur les compétences, l'harmonisation fiscale, la gouvernance, la représentativité. *«J'ai fourni à chacun un tableau avec les compétences de toutes les communautés et les taux de fiscalité. On se rend compte qu'il n'y a pas tant de différence. En outre, sur la fiscalité, les intercommunalités, comme les communes, ont 12 ans pour aboutir à la convergence. Après, c'est politique et c'est aux élus de voir.»*

Sondage

Approuvez-vous le projet de la nouvelle carte des intercommunalités en Charente?

64.7%

Oui

35.3%

Non

Nombre de votants: 34

Vers un ménage à cinq dans le Cognçais

Dans le Cognçais, le projet préfectoral ne recule devant aucun grincement de dents. Qu'importe le vote anti-fusion de Jarnac, qu'importe la volonté de Rouillac de faire bande à part. Au mariage Cognac-Grande-Champagne-Châteauneuf déjà acquis, Salvador Pérez préfère un ménage à cinq, avec, en plus, Jarnac et le Rouillacais. Pour des raisons *«culturelles, industrielles, agricoles»*.

Le préfet se fait poète: *«Quand on regarde la carte, cela forme un cœur. J'espère que le cœur, le cœur du cognac et de la vigne, l'emportera.»*

Et de sortir, aussi, la carte de la densité du vignoble en Charente, qui reprend à la commune près les frontières de cette nouvelle entité. *«Le président Martaud a dit devant la commission départementale de coopération intercommunale qu'il espérait de tout cœur que ce mariage se fasse.»* Reste à convaincre Rouillac, qui freine des quatre fers et craint de se retrouver noyée dans un GrandCognac trop dilué.

Cette nouvelle entité réunirait plus de 82.000 habitants, permettrait de bénéficier du statut d'agglomération ce qui, en terme de dotation de l'Etat, offre une sacrée prime par rapport aux communautés de communes.